

VILLE
de
Verviers



[QR code temporaire!]0134800000000002

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du 26 janvier 2026

Présents: M. DEGEY, Bourgmestre;

Mme DENYS, Présidente du C.P.A.S..

Mmes et MM. LOFFET, CHEFNEUX, BEN ACHOUR, OZER, LUKOKI, RAXHON, SCHROUBEN, Echevin(e)s;

~~Mme CORTISSE, Présidente;~~

Mmes et MM., BREUWER, AYDIN, LAMBERT, NAJI, ORBAN, STOFFELS, EL HAJJAJI, SCHONBRODT, BA-SAULA NANGI, VAN BOSSCHE, CELIK, STEGEN, PRIVOT, ESTEVEZ Y BARRANCO, PIRON, DARFOUFI, REN-SONNET, BAUDINET, MARECHAL, DEMONCEAU, ANNIBALE, ~~DIALLO~~, MAGIS, MOHSSEN, EZZOUBI, BEER, NYSSSEN, Conseiller(ère)s;

~~M. DEMOLIN, Directeur général.~~ M. KNUBBEN, Directrice générale f.f.

SEANCE PUBLIQUE

N° 07.- INTERCOMMUNALES - Centre d'Accueil "Les Heures Claires", S.C.R.L. - Mandature 2025-2030 - Démission d'une déléguée de la Ville à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration - Mme SCHROUBEN Julie.

LE CONSEIL,

Vu le Code de la Démocratie locale et la Décentralisation notamment l'article L1122-30 qui précise que le Conseil règle tout ce qui est d'intérêt communal ainsi que les articles L1523-1 et suivants relatifs aux intercommunales;

Vu les statuts de la S.C.R.L. Centre d'Accueil "Les Heures Claires";

Considérant qu'il y a lieu de prendre acte du mail envoyé par Mme SCHROUBEN Julie, Echevine-Conseillère communale (Groupe ENSEMBLE VERVIERS) exprimant sa volonté de ne plus siéger en tant que déléguée de la Ville aux Assemblées générales ainsi qu'aux Conseils d'administration de l'intercommunale Centre d'Accueil "Les Heures Claires", S.C.R.L.;

Considérant que le dossier a été communiqué à la Section de M. DEGEY, Bourgmestre, en sa séance du 23 janvier 2026;

Entendu l'intervention de M. ORBAN, Chef de Groupe EAU CENTRE;

Entendu l'intervention de M. BREUWER, Chef de Groupe LRV;

Entendu l'intervention de M. DEGEY, Bourgmestre;

Entendu l'intervention de M. BREUWER;

PREND ACTE

de la démission de Mme SCHROUBEN Julie, Echevine-Conseillère communale, de son mandat au sein de la S.C.R.L. Centre d'Accueil "Les Heures Claires" en tant que déléguée de la Ville aux Assemblées générales ainsi qu'aux Conseils d'administration.

La présente délibération sera transmise à l'intercommunale Centre d'Accueil "Les Heures Claires", S.C.R.L.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre,

M. KNUBBEN

M. DEGEY